

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉALISATION DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL
2009-2012

SECTION I

DESCRIPTION DE LA DÉPENSE

- 1.** Il s'agit de développer et de consolider les arts, la culture et les technologies par le soutien aux activités culturelles professionnelles, la consolidation des organismes professionnels, les projets de médiation culturelle et la promotion de la culture.
- 2.** Il s'agit également de donner aux citoyens l'accès aux arts et à la culture dans les arrondissements notamment par des projets de soutien à la vie culturelle et par des mesures spécifiques aux arrondissements.
- 3.** Enfin, il s'agit de mettre en valeur le patrimoine de la ville par la recherche et le développement des connaissances en patrimoine, la mise en valeur du patrimoine archéologique, l'aide à la restauration des bâtiments dans les arrondissements historiques, la restauration, la rénovation, la construction et le recyclage résidentiel dans les arrondissements historiques, l'aide à la restauration des bâtiments situés dans les secteurs à valeur patrimoniale, l'aide aux interventions immobilières prioritaires dans les arrondissements historiques, l'aide aux interventions sur les espaces urbains et les immeubles publics à caractère patrimonial, le soutien à des projets de patrimoine religieux et l'aide à des projets de diffusion des connaissances.
- 4.** Il y a également lieu de mettre en valeur le partenariat ville/ministère de la Culture des communications et de la Condition féminine par la communication, la publicité et la promotion.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

5. L'estimation du coût de la dépense détaillée aux articles 1 à 4 s'élève à la somme de 6 661 000 \$.

TOTAL : 6 661 000 \$

Annexe préparée le 10 janvier 2011 par :

Renée Desormeaux, coordonnatrice
Service de l'aménagement du territoire